



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, CHIVOT Frédéric, DEFENTE Clément, DEFTRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHEL Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Était absent excusé : Jacques LEMOINE (pouvoir de vote donné à Marie-Thérèse LHERMITE)

Julie Grossemy est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une motion de défiance que souhaite déposer la communauté de communes contre la Loi Climat et Résilience, dite loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Le conseil municipal approuve l'ajout du point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2023

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Motion de défiance contre l'application opérationnelle de la Loi Climat et Résilience

Promulguée le 22 août 2021, cette législation ambitieuse vise principalement la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la capacité d'adaptation de la société face aux défis climatiques.

La contestation des élus de la communauté de communes se concentre sur la mise en œuvre de la loi au niveau local, qui dans sa forme actuelle, néglige les particularités de la vie rurale.

Le maire fait une synthèse à l'assemblée de la motion rédigée par la communauté de communes, la loi ZAN ignorerait les spécificités rurales, ne tenant pas compte de la structure d'habitat rural qui diffère radicalement de celle des zones urbaines. La contestation repose principalement sur la modération de la construction dans les zones rurales et la suppression forcée des zones AU qui constituent le développement futur des communes rurales.

L'impact sera tant au niveau démographique qu'économique pour les territoires.

Après délibération, le conseil municipal s'engage à l'unanimité et autorise le maire à signer la motion de défiance au nom de la commune.

3. Budget eau

Les documents relatifs aux budgets ont été transmis à l'ensemble du conseil municipal 10 jours avant la séance.

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023**

Jean-Yves Legrand expose à l'assemblée les résultats de l'année passée.

Pour rappel Le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Résultat de l'exercice 2023 :

- Section d'exploitation
Dépenses : 10 794€
Recettes : 7 967.35€

- Section d'investissement
Dépenses : 1 851.95€
Recettes : 6 570€

Les résultats de clôture pour l'année 2023 sont (résultat de l'exercice + résultat de l'exercice précédent +/- les restes à réaliser) :

Exploitation : + 19 241.35€

Investissement : + 35 414.05€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats du compte financier unique.

- **Affectation du résultat**

Il est proposé de reporter les résultats de clôture comme suit :

Article 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : + 35 414€

Article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : + 19 241€

Report approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Vote du budget primitif eau 2024**

Les budgets des collectivités de moins de 3 500 habitants sont votés au chapitre, il est proposé le budget primitif suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante (chapitre 011) : 11 371€

- Charges diverses (chapitre 65) : 2 000€

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 7 000€

- Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 6 570€

TOTAL : 26 941€

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 7 700€

- Excédent antérieur reporté (chapitre 002) : 19 241€

TOTAL : 26 941€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles (chapitre 021) : 39 484€

- Subvention d'équipement (Chapitre 040) : 500€

- Cautionnement et avances (chapitre 16) : 2 000€

TOTAL : 41 984€

Section investissement recettes :

- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements – chapitre 040) : 6 570€

- Excédent antérieur reporté (chapitre 001) : 35 414€

TOTAL : 41 984€

Le conseil municipal approuvé à l'unanimité le budget primitif eau 2024.

4. Budget principal de la commune

- Approbation du Compte Financier Unique 2023

Résultat de l'exercice 2023 :

- Section fonctionnement
Dépenses : 521 047.08€
Recettes : 608 300.70€
- Section d'investissement
Dépenses : 606 890.96€
Recettes : 268 470.24€

Résultat de clôture 2023 :

Fonctionnement : 465 123.62€
Investissement : 900 745.28€

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat**

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats comme suit :

Article 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 900 745€

Article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 465 123€

- **Vote des taux de fiscalité directe**

Il est tout d'abord exposé que la commune n'a pas augmenté ses taux de fiscalité directe depuis 8 années. Considérant l'inflation au niveau de l'énergie et de l'eau et afin d'éviter de devoir augmenter trop fortement les taux d'un coup dans quelques années, le conseil municipal décide avec 13 voix pour et 2 voix contre (Anne Hotte et Catherine Richet) d'augmenter les taux de fiscalité directe de 3%. Anne Hotte et Catherine Richet justifient leurs votes au regard des budgets de la commune qui sont positifs, et estiment qu'il n'y a donc pas lieu d'augmenter la fiscalité de 3%.

Les taux pour l'année 2024 sont :

Taxe foncière (bâti) : 40.48%

Taxe foncière (non bâti) : 22.43%

Taxe d'habitation : 12.25%

CFE : 12.08%

- **Subventions aux associations**

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
65748	Amicale des aînés	300
65748	Association de pêche de Prouzel	120
65748	Association des chasseurs	120
65748	Association des donneurs de sang	120
65748	Association des parents d'élèves de Plachy	120
65748	Basket Conty	400
65748	Club gymnastique	200
65748	Club tennis	300
65748	Association badminton	120
65748	Fondation du patrimoine	50
65748	La prévention routière	30
65748	Le souvenir français	80
65748	Comité des fêtes	600
65748	AS Prouzel/Plachy	120
65748	Union Nationale des Anciens Combattants	120
65748	Cardio Fitness	120
65748	Associations cycliste (Trophée Prouzel)	200

- **Budget principal primitif 2024**

Jean-Yves Legrand propose le budget principal primitif suivant pour l'exercice 2024 :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 723 453€
 - Charges de personnel : 141 150€
 - Autres charges de gestion courante : 75 867€
 - Charges financières : 12 774€
 - Charges exceptionnelles : 5 000€
 - Atténuation de produits : 35 904€
 - Opération d'ordre entre section (amortissements et dépréciations) : 14 521€
 - Opérations d'ordre entre sections : 90 922€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 099 591€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 3 000€
 - Produits des services et du domaine : 7 308€
 - Impôts et taxes : 408 384€
 - Dotations, subventions et participations : 144 209€
 - Autres produits de gestion courante : 55 045€
 - Produits financiers : 1€
 - Produits exceptionnels : 2 000€
 - Opérations d'ordre entre sections : 14 521€
 - Excédent antérieur reporté : 465 123€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 099 591€**

Investissement dépenses :

- Emprunts et cautionnement : 41 970€
 - Subventions d'équipements versées : 619 693€
 - Immobilisations corporelles : 451 144€
- TOTAL dépenses d'investissement : **1 112 807€**

Investissements recettes :

- Subvention d'investissement : 99 349€
 - Dotations, fonds divers, réserve : 21 791€
 - Opérations d'ordre entre sections : 90 922€
 - Solde d'exécution reporté : 900 745€
- TOTAL des recettes d'investissement : **1 112 807€**

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.
Le maire remercie la commission finances et monsieur Legrand pour la présentation du budget.

5. Loi APER : définition des zones prioritaires

Il avait été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 la loi APER qui a pour objectif d'accélérer la production des énergies renouvelables en permettant aux communes d'identifier et de proposer des zones susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (Photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...).

La période de concertation avec les habitants de la commune a eu lieu du 15 janvier 2024 au 26 janvier 2024 et devait permettre aux habitants de proposer des Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR devaient permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Considérant que personne n'est venu en mairie pendant la période de concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer tout le territoire de la commune comme ZAEnR.

La délibération sera adressée à la communauté de communes.

6. Mise en place d'un contrat à durée déterminée pour le service technique

Le maire expose que L'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts de la commune a prévu de prendre des vacances du 17 juin 2024 au 5 juillet 2024.

Pendant cette période il est nécessaire d'arroser les fleurs/plantations, vider les poubelles et de maintenir un certain niveau d'entretien des espaces verts du village.

Le maire propose au conseil municipal de faire appel à une personne en contrat à durée déterminée pendant cette période.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place d'un CDD du 8 juin 2024 au 5 juillet 2024 pour 15 heures par semaine.

7. Convention d'occupation de l'école/salle polyvalente par la CC2SO

La communauté de communes, compétente en matière scolaire, occupe l'école ainsi que la salle polyvalente dont la commune est propriétaire.

Afin d'encadrer cette mise à disposition il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation.

Pour répartir les charges de fonctionnement du bâtiment il convient tout d'abord de dissocier l'école qui n'est utilisée que par la communauté de communes et la salle polyvalente qui sert d'une part de cantine pour l'école mais aussi de salle des fêtes pour la commune.

Afin de déterminer les modalités financières, il est pris en compte les superficies des bâtiments et les temps d'occupation.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge 5.6% des dépenses de l'ensemble scolaire (électricité, téléphone, réparations et investissements). Quant à la salle polyvalente la commune

prendrait à sa charge 20% des dépenses (réparations diverses, contrôles incendie et réglementaires, travaux d'investissement...).

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

8. Bibliothèque

Dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque à l'espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque, des contacts ont été pris auprès de la bibliothèque départementale de la Somme et du réseau de la communauté de communes.

Doter la bibliothèque de mobiliers adaptés et d'une nouvelle collection de livres représenterait un budget avoisinant les 26 000€. Une subvention peut-être obtenue mais sous condition que la bibliothèque soit ouverte au moins pendant 12 heures par semaine.

Une telle amplitude d'ouverture semble difficilement atteignable pour les bénévoles.

Ainsi, l'ancien mobilier va être disposé dans la future salle et des aménagements moins coûteux vont être installés. Le maire propose d'acheter une nouvelle collection de livres pour 1 000€, le conseil municipal estime que la somme sera peut-être un peu juste, les bénévoles vont donc être sollicités pour qu'ils fournissent une liste de livre avec devis.

Les bénévoles lancent d'ailleurs un appel à qui souhaiterait s'investir quelques heures par semaine au sein de la bibliothèque. Tout le monde est bienvenu.

9. Subventions forains pour la fête du village

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes aux forains qui viendront à la fête du village le week-end des 25/26 mai :

- Autoskooter, coup de poing, barbe à papa : 300€
- Tir crève ballon, pêche aux canards : 250€
- Manèges enfantins, machine à sous : 250€

10. Questions et informations diverses

- Le 20 mars 2024, une réunion fût organisée avec les services du département et le cabinet Verdi afin de déterminer des aménagements de voirie possibles pour sécuriser les routes de la commune. La priorité est portée sur la route de Conty, la route de Beauvais, la rue des clabaudois et la rue du Cdt André Dodart. Jean-Yves Legrand indique que nous venons de recevoir les estimations financières, ce point sera abordé en détail lors du prochain conseil municipal.
- Un habitant de la commune a suggéré l'achat de pièges à frelons asiatiques pour distribuer aux habitants intéressés. Après renseignements, le coût pour 200 pièges serait de 228€. Le conseil municipal valide l'achat.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024, un seul tour pour ces élections, ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.
- La commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement en France aura lieu le 2 juin 2024, l'UNC et les mairies de Plachy et Prouzel s'associeront pour cet événement. Par contre la cérémonie du 8 mai est annulée.
- Le maire informe qu'il avait contacté le Préfet quant à la personne qui a planté sa tente depuis maintenant 2 ans à l'entrée du village. Une réponse nous est parvenue le 11 mars, le sous-préfet nous donne des renseignements que nous connaissions déjà, c'est-à-dire qu'il est Allemand, qu'il n'est pas recherché par les autorités allemandes, que les services sociaux sont avisés de la situation et viennent à sa rencontre pour lui assurer les conditions minimales d'hygiène. Il refuse catégoriquement de se rendre dans un foyer ou centre et toute autre aide.
- Le maire informe qu'un recours a été déposé contre le permis d'aménager de la parcelle ZC 18 au hameau de Buyon.

- La mairie a sollicité une étude pour installer le chauffage gaz à l'immeuble situé au 11 rue Sire Firmin Leroux.
- Jean-Michel Salon informe que le repas des séniors s'est bien déroulé, les retours sont positifs quant à l'animation et la qualité du repas.
- Frédéric Chivot expose que la première manifestation du Conseil Municipal des Jeunes s'est bien déroulée avec une bonne participation (25 jeunes et 10 adultes). D'autres événements sont à l'étude comme une sortie à la base nautique de loeuilly et un tournoi FIFA.
- Jean-Yves Legrand expose que les travaux de rénovation de la maison rue des clabaudois sont presque achevés, la maison pourra être louée début du mois de juin.
- Céline Roger explique qu'elle est déçue par la qualité du Lien cette année.
- Jean-Michel Salon demande s'il serait possible de placer une poubelle pour les promeneurs en bas de la résidence des coteaux et de la clef des champs.
- Frédéric Chivot demande s'il est possible de remplacer les arbres morts dans la résidence des coteaux. Monsieur Lemoine s'en occupera à son retour pour une planification pour le mois de novembre.
- Lorianne Delenclos demande s'il serait possible de revoir la desserte de la commune par le réseau de ramassage scolaire qui se rend au collège de Conty. Le maire lui demande de lui adresser un mail dans ce sens pour qu'il puisse le répercuter auprès des services de la communauté de communes.
- Nicolas Defransure expose la dangerosité du bas de la rue Edouard-Philogène Wallet, le trottoir peu large ne permet pas à deux piétons de circuler côte-à-côte. Jean-Yves Legrand répond que oui, cela est prévu dans le plan de sécurisation des routes de la commune, cette question sera débattue lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Catherine Richet demande que soient remplacés certains panneaux d'entrée de village devenus illisibles, notamment celui entre Plachy et Prouzel par la rue de la gare.
- Le maire demande à Anne Hotte des nouvelles du hameau de Buyon, elle répond que les routes du hameau sont en mauvais état, surtout les bas-côtés. Ce n'est pas la première fois que la remarque est faite et des solutions sont toujours attendues. La commission fleurissement va réfléchir à ce sujet, la question des bas-côtés va aussi être posée au service voirie de la communauté de communes, sinon la commune verra pour aménager du grattage de route.

Sans autre question et information, la séance est levée à 22h38.